



PM-2026/35

MAIRIE de NIEUL
87510
Tel 05.55.75.80.23

EXTRAIT

ARRETES du MAIRE

Commune de Nieul

RD 39

7 Rue de l'Emetteur

**Travaux d'abattage
et évacuation des
déchets**

Circulation alternée

**Le 7 mai 2026
de 8h à 18h**

Affichage public

22/04/2026

Le Maire de la Commune de Nieul (Haute Vienne),

- Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-7, R411-8 et R412-30 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- Vu la demande faite par l'entreprise « Des Racines Aux Branches » représentée par GENEST Sébastien, située 15, rue Charles Lindbergh – Parc Océalim, à Couzeix (87270), afin d'effectuer des travaux d'abattage et évacuation des produits, sur la Route Départementale n° 39 au niveau du n° 7, Rue de l'Emetteur ;

ARRETE :

ARTICLE 1

Pour des raisons de sécurité pendant la durée d'abattage et d'évacuation des produits, la circulation sera alternée par panneaux B15/C18 sur la Route Départementale 39 au niveau du numéro 7 Rue de l'Emetteur, sur une longueur de 20m.

ARTICLE 2

Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux.
La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3

Cette réglementation prend effet le jeudi 7 mai 2026 de 8h à 18h.

ARTICLE 4

La signalisation correspondante aux prescriptions de l'article 1, sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise « Des Racines Aux Branches » représentée par GENEST Sébastien, située 15, rue Charles Lindbergh – Parc Océalim, à Couzeix (87270) conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire).

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Capitaine de la communauté de brigade d'Aixe-sur-Vienne et de Nieul
- Service Dép. Incendie et Secours de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, antenne technique de Nieul
- Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, transports scolaires
- L'Entreprise Des Racines aux Branches

A Nieul, le 22 avril 2026,
Laurent Bila, Maire

